

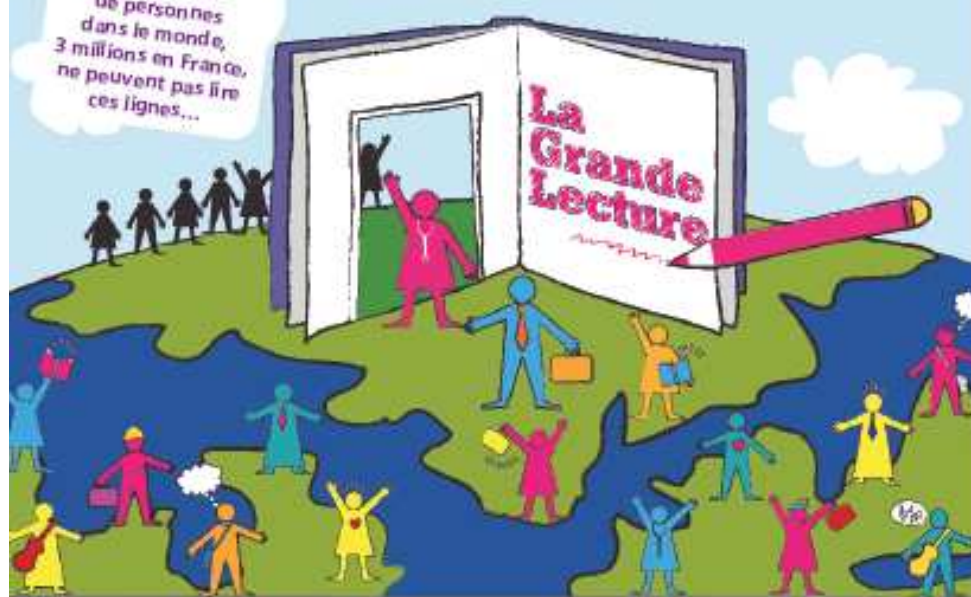
Du 20 au 26 avril 2009

Mobilisation mondiale pour l'éducation

Participez à

Mille lectures pour l'alphabétisation

776 millions
de personnes
dans le monde,
3 millions en France,
ne peuvent pas lire
ces lignes...



REVENDIQUER

CME 2009



Ce qu'il faut savoir avant de revendiquer

Partager la même approche critique de l'alphabétisation et de ses enjeux

- L'éducation est un droit humain fondamental et l'alphabétisation est indivisible de ce droit.
- Les programmes d'alphabétisation doivent faire preuve de continuité et s'intégrer dans des initiatives plus larges (notamment créer des environnements propices à l'alphabétisation) et à long terme d'éducation des adultes. Il faut en particulier faire évoluer la vision dichotomique actuelle de l'alphabétisation, basée sur une ligne magique qui séparerait l'analphabétisme de l'alphabétisme (et qui n'existe pas). Nous devons considérer l'alphabétisation comme un **processus continu**.
- Les politiques égalitaires sont essentielles dans les efforts d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes pour corriger les disparités dont souffrent les femmes, les populations rurales et beaucoup d'autres groupes défavorisés.

Quelques préalables

L'Aide Publique pour le Développement (APD) : la France doit redoubler ses efforts

Aujourd'hui, l'APD consacrée à l'éducation comporte de nombreux agrégats injustifiés au détriment du renforcement concret des systèmes éducatifs sur le terrain.

« En matière d'éducation, qui absorbe près d'un quart de l'APD bilatérale, seule une part modeste des activités contribue au renforcement des systèmes éducatifs dans les pays en développement¹. »

Si on compare les sommes de l'APD déclarée allouées à l'éducation aux chiffres réels, on remarque un décalage non négligeable : **moins de 1% de cette APD éducation renforce l'éducation de base dans les pays en développement**. Cet écart est dû à l'inclusion du financement des TOM, du coût de la scolarisation des étudiants étrangers en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger, des allègements de dettes... qui entrent dans la part de l'APD française réservée à l'éducation.



¹ Examen de la France au CAD mai 2004

La conférence des Nations Unies de Copenhague (1995) : la France n'a toujours pas atteint ses objectifs.

Il est opportun de rappeler que lors de la conférence des Nations Unies de Copenhague en 1995, les pays industrialisés se sont engagés à consacrer 20% de leurs interventions de la coopération aux secteurs sociaux auquel a répondu l'engagement des pays en développement de réserver au moins 20% de leurs budgets aux mêmes secteurs. Cet accord a communément été traduit par la formule '20/20'. Pour atteindre cet objectif, **la France doit augmenter de 10% le montant de son aide.**

L'Initiative de mise en œuvre accélérée ou Fast Track Initiative (FTI)

Pour la réalisation de l'objectif du millénaire pour le développement n°2 pour l'éducation primaire universel, les Etats ont mis en place FTI : Elle encourage les pays à faible revenu à élaborer des plans d'éducation nationaux et à engager des ressources politiques et financières plus substantielles, en contrepartie de quoi les pays donateurs s'engagent à fournir les fonds et les savoir-faire techniques nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux dans le domaine de l'éducation.

L'engagement des Etats pour l'Education Pour Tous : la France est à la traîne !

La France comme les pays du G8 doit également fournir sa quote-part supplémentaire annuelle (aux 16 milliards de dollars annuels) de 444 millions d'euros pour réaliser le programme complet de l'Education Pour Tous, et notamment l'alphabétisation des jeunes et des adultes. **A ce jour, la France n'a versé que 28% de sa quote-part.**



La problématique de l'Education pour Tous : la France doit harmoniser ses actions.

Il est important de considérer l'éducation comme un tout. Les enfants, les adultes doivent pouvoir accéder à la formation quelle que soit leur âge, leur niveau de compétences ou leur niveau de vie.

La participation de la France au FTI et la stratégie française de coopération éducative s'est concentrée sur l'objectif de scolarisation primaire. Sans remettre en cause la priorité qui s'y attache, la France devrait se montrer plus attentive à l'inscription de cet objectif dans une stratégie plus globale sans laquelle il n'est guère possible d'espérer des progrès rapides et durables.

On sait à quel point l'alphabétisation des adultes est importante pour améliorer les taux de scolarisation et la qualité de la formation primaire. **Or la France consacre très peu voire plus du tout de moyens à l'éradication de l'analphabétisme des adultes**, et délaisse la question du post primaire (formation professionnelle, insertion des jeunes dans la vie active...) car elle consacre les crédits sur d'autres domaines (notamment OMD).² Une vision **globale, cohérente** est nécessaire.



² *Rapport Perret sur la Coopération Educative Française pour le MAEE, 2007*

Les revendications

Au regard de ces éléments,

En adéquation avec les revendications internationales de la Campagne Mondiale pour l'Education aux institutions internationales,

Nous demandons au gouvernement français :

1. De rendre son Aide Publique au Développement (APD) consacrée à l'éducation à la fois prévisible à long terme (d'ici à 2015, date d'échéance des recommandations de Dakar et des OMD), transparente et en intégrant l'alphabétisation des jeunes et des adultes.
2. D'affecter au minimum 5% de son aide publique au renforcement des systèmes éducatifs de base sur le terrain ;
3. De confirmer les engagements financiers de la France dans l'Initiative de Mise en œuvre accélérée (FTI) afin de répondre à l'Objectif prioritaire d'universalisation de l'Education primaire sans déconnecter ce mécanisme de la réalisation des six recommandations de l'EPT et en mettant l'accent sur l'alphabétisation et sur la qualité de l'éducation ;
4. D'encourager le développement de stratégies incluant des programmes d'alphabétisation des adultes et des jeunes au cœur de l'initiative éducationnelle sans pour autant renoncer à une politique unifiée pour la coopération éducative française ;



- 5. De respecter le versement annuel de la quote-part correspondant à la mise en œuvre de l'Education pour Tous, soit : 444 millions d'euros ;**

[Signez la pétition](#) adressée à Monsieur Nicolas Sarkozy pour le respect de cet engagement.

- 6. De participer au développement d'une base mondiale de connaissances et de données sur les critères, les niveaux et le suivi de l'alphabétisation et de mener des recherches et des analyses sur l'impact de l'alphabétisation ;**

La Base de référence internationale de l'alphabétisation élaborée par la CME fournit un point d'appui pour soutenir le plaidoyer en faveur de l'alphabétisation des adultes³.

- 7. de se concerter davantage au plus haut niveau de l'Etat : en dehors des deux acteurs principaux de la stratégie de coopération éducative de la France que sont le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et le Ministère des Finances avec l'AFD (Agence française de développement, il est important que se mobilisent aussi d'autres ministères, également concernés et théoriquement décideurs sur ces enjeux (au sein du CICID) : le Ministère de l'éducation Nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche et également le Ministère du Travail, de l'Agriculture, sur certains aspects de la formation professionnelle.**

- 8. De consacrer 20% de l'APD, contre 10% aujourd'hui, aux services sociaux (santé et éducation).**

Plus généralement, il convient également de réfléchir à ces enjeux de façon encore plus globale en ne déconnectant pas les réflexions et stratégies de lutte contre l'illettrisme mises en œuvre en France et les enjeux de l'alphabétisation dans le monde, ainsi on peut s'interroger aussi sur l'agrégation d'autres acteurs politiques : Ministère de la Culture, mais également collectivités territoriales, Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme... (voir plaidoyer [France](#)).



³ CME & ActionAid. *Corriger une injustice : Une base de référence internationale pour l'alphabétisation des adultes* (2005)

Et en France ?

3 millions d'illettrés !

Sur 40 millions des personnes de 18 à 65 ans vivant en France, 3,1 millions sont illettrés. L'illettrisme qualifie la situation des personnes qui ont été scolarisées en France mais ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences de base pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne.

Il est urgent que le gouvernement français mette en place une politique de lutte contre l'illettrisme afin de donner à tous les moyens les plus élémentaires d'exercer leur citoyenneté, car c'est le rôle de l'Etat que de satisfaire le droit à l'alphabétisation des adultes et de fournir une orientation, un cadre politique ainsi qu'un environnement et des ressources favorables à son développement.

Aujourd'hui, si l'Etat intervient en matière de lutte contre l'illettrisme ses actions se résument à une intervention scolaire. Par le biais de la Direction générale de l'enseignement scolaire ou encore de l'Observatoire National de la lecture, ce sont essentiellement des recommandations et de la prévention en milieu scolaire qui sont formulées. L'illettrisme touche, comme le montre l'enquête Information et Vie Quotidienne réalisée par l'INSEE, 9% de la population française entre 18 et 65 ans⁴. Par le biais de la Journée d'Appel de préparation à la Défense, un bilan des acquis scolaire est réalisé pour les jeunes de 17 ans, mais aucun dispositif étatique n'assure un suivi des personnes diagnostiquées comme illettrés. Ainsi, les collectivités territoriales soucieuses de ce problème sont laissées à elles mêmes et se reposent sur les associations locales.



⁴ [Enquête Information et Vie Quotidienne \(IVQ\), INSEE, 2004-2005](#)

Nous demandons au gouvernement français :

- 1. De veiller à la coopération entre tous les ministères concernés et à l'établissement de liens avec tous les programmes de développement concernés, en particulier l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) ;**
- 2. D'aller au plus près des priorités des apprenants en poursuivant la décentralisation des budgets et des décisions relatives aux programmes des cours, aux méthodes et au matériel ;**
- 3. De mettre en place une politique de la ville cohérente avec comme objectif une collaboration efficace qui inscrit tous les acteurs concernés dans la lutte contre l'illettrisme : Etat, mairies, conseils généraux, entreprises et organisation de la société civile expérimentées ;**
- 4. D'agir pour la prévention de l'illettrisme en associant les parents, les enseignants, les documentalistes dans la mise en place d'outils : journaux d'écoles, de collèges, de lycées, outils pédagogiques, aide aux parents en difficulté ;**
- 5. De repérer les situations d'illettrisme, en analyser les raisons et former des intervenants pour permettre une action efficace, territoriale.**
- 6. De mettre en place des campagnes nationales et européennes afin d'informer les personnes, le plus souvent isolées, des activités et organismes existants pour lutter contre l'illettrisme.**

